

**Présents** : Alain Dou, Cathy Michalyk, Nadine Sutto, Ginette Dagou, Roselyne Marquié, Nicolas Guigard, Baptiste Belloc, Christophe Lemoine.

**Absent excusé** : Baptiste Marquié avec procuration.

**Secrétaire de séance** : Cathy Michalyk.

**Ouverture de la séance** : 20h38.

**- 1 : Approbation à la majorité des membres présents du compte-rendu du conseil du 15 février 2019**

**- 2 : Autorisation de mutation (et non transfert) :**

En raison d'une reprise du bail du local commercial par une nouvelle gérance en septembre 2019, il convient de muter le droit d'exploiter la Licence III à cette nouvelle gérance pour permettre l'exploitation du débit de boissons.

le Conseil Municipal approuve le principe de cette opération à l'unanimité.

**3 : Demande de subvention pour le local commercial :**

Monsieur le Maire explique que suite à la demande du département il convient d'annuler la délibération 2019-2 pour des motifs terminologiques.

Vote à l'unanimité de l'annulation de la délibération 2019-2.

Il expose que la nouvelle délibération qui reprend les termes de la délibération 2019-2 doit mentionner l'expression suivante : « *Cette démarche répond à un besoin de la population en milieu rural et se justifie par une carence de l'initiative privée sur la commune* ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette opération et mandate M. le Maire pour effectuer les demandes de subvention au Département, à la Région et à l'Etat sur le portail mutualisé.

**- 4 : Bail commercial**

Monsieur le Maire expose que les demandes de subventions sont subordonnées à la gratuité du bail.

Le Conseil Municipal demande des précisions complémentaires et mandate Monsieur le Maire pour effectuer ces démarches auprès du Département.

**- 5 : Principes de répartition du SIVURS :**

Monsieur le Maire expose que le processus complet de dissolution n'ayant pas pu être mené avant la dissolution du Syndicat Intercommunal à vocation unique de restauration scolaire (SIVURS), le Préfet a pris un arrêté de dessaisissement de compétences le 16 décembre 2016.

Il indique que le préfet devra prendre un second arrêté de dissolution du SIVURS.

Pour prendre cet arrêté de dissolution, il est nécessaire que les communes membres du SIVURS votent des délibérations concordantes sur la répartition de l'actif et du passif du syndicat.

Une fois ces délibérations acquises, ainsi que le dernier compte administratif approuvé, le Préfet pourra procéder à la dissolution du SIVURS.

Le Conseil Municipal décide de valider les principes de répartition du patrimoine du SIVURS à l'unanimité.



**- 6 : Approbation du Compte de Gestion 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes.

**- 7 : Approbation du Compte Administratif 2018**

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Cathy Michalyk adjointe au maire, il est fait état du compte administratif 2018 (conforme au budget primitif 2018 voté à l'unanimité).

<b>Fonctionnement 2018:</b>	
<i>Dépenses :</i>	
Prévu : .....	253 248.11 €
Réalisé : .....	191 871.51 €
Reste à réaliser	0 €
<i>Recettes :</i>	
Prévu : .....	253 248.11 €
Réalisé : .....	217 558.08 €
Reste à réaliser :	0 €
<b>Investissement 2018 :</b>	
<i>Dépenses :</i>	
Prévu : .....	162 260.90 €
Réalisé : .....	110 967.16 €
Reste à réaliser :	0 €
<i>Recettes :</i>	
Prévu : .....	162 260.90 €
Réalisé : .....	131 958.68 €
Reste à réaliser :	0€
<b>Résultat de l'exercice 2018 :</b>	
Fonctionnement .....	25 686.57 €
Investissement.....	20 991.52 €
Résultat de l'exercice.....	46 678.09 €
<b>Résultat de clôture 2018 : 58 865.70 €</b>	

<b>Fonctionnement 2017:</b>	
<i>Dépenses :</i>	
Prévu : .....	262 983.68 €
Réalisé : .....	198 122.24 €
Reste à réaliser	0 €
<i>Recettes :</i>	
Prévu : .....	262 983.68 €
Réalisé : .....	216 965.06 €
Reste à réaliser :	0 €
<b>Investissement 2017:</b>	
<i>Dépenses :</i>	
Prévu : .....	104 241.72 €
Réalisé : .....	57 724.49 €
Reste à réaliser :	0 €
<i>Recettes :</i>	
Prévu : .....	104 241.71 €
Réalisé : .....	35 628.11 €
Reste à réaliser :	0€
<b>Résultat de l'exercice 2017 :</b>	
Fonctionnement .....	18 842.82 €
Investissement.....	- 22 096.38 €
Résultat de l'exercice.....	-3253.56 €
<b>Résultat de clôture 2017 : 42 524.45 €</b>	

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable concordant avec le compte administratif, le conseil approuve à la majorité le compte administratif 2018.

La séance est levée à 22h.

Le Maire, Alain DOU.

